Sapeurs-Pompiers de la Manche

SDIS MANCHE

PUBLICATION DELIBERATIONS N°2

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS 2026

DELIBERATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 FEVRIER 2026 :

0 Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 17 décembre 2025

1 Affaires administratives et financières

1-1 Renouvellement du conseil d'administration – modalités d'organisation du scrutin

1-2 Autorisation donnée au Président du Conseil d'administration du SDIS pour ester en justice dans le cadre de l'organisation et du déroulement des élections de l'année 2026

1-3 Adoption du budget primitif 2026

1-4 Autorisations de programme et crédits de paiement 2026

1-5 Œuvre des pupilles orphelins et fonds d'entraide des sapeurs-pompiers de France (ODP) – Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2026

1-6 Amicale du personnel de l'Etat-Major, des personnels administratifs et techniques travaillant dans les centres de secours ou des retraités ayant travaillé pour le SDIS de la Manche – Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2026

1-7 Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Manche – Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2026, dont l'activité JSP

2 Ressources humaines

2-1 Suppression, création et transformation de postes SPP et PATS

2-2 Élection des représentants du personnel aux instances consultatives - mise en place du vote électronique

3 Patrimoine

3-1 Autorisation de signature d'un bail emphytéotique administratif au bénéfice de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Manche

4 Technique

4-1 Adoption du plan d'équipement 2026

Le présent recueil est mis à la disposition du public en ligne sur le site SDIS50.fr à compter du 16 FEV. 2026

Je soussignée Valérie NOUVEL, 1ère vice-présidente du conseil d'administration, certifie exacte la liste des actes, ainsi que la date de publication indiquée ci-dessus.

Fait à SAINT-LO, le 13 FEV. 2026

Le président du conseil d'administration
du SDIS de la Manche et, par délégation,
la 1ère vice-présidente,

Valérie NOUVEL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE

ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **4 février 2026, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 16 janvier 2026

Etaient présents : M. le directeur de cabinet du préfet, Mme BOURY, M. COQUELIN, M. FRIGOUT, Mme COLLETTE *(représentante de M. GOSSELIN)*, Mme GRASSET, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD *(représentante de M. COLOMBEL)*, Mme DEFOY, M. LEDOYEN, M. RICHOMME, M. LECOURT *(représentant de M. VARIN)*.

Etaient absents : M. le préfet *(représenté par M. le directeur de cabinet)*, M. ESNOUF *(représenté par Mme NOUVEL, 1ère Vice-Présidente)*, M. DELAUNAY *(ainsi que son suppléant M. DENIS)*, M. DESSEROUER *(ainsi que sa suppléante Mme. LE GOFF)*, Mme FAUVEL *(ainsi que son suppléant M. BRAUD)*, M. GALBADON *(ainsi que sa suppléante Mme LARBI)*, M. GOSSELIN *(représenté par sa suppléante Mme COLLETTE)*, Mme LEFAIX-VERON *(ainsi que son suppléant M. LETOUZE)*, M. COLOMBEL *(représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD)*, M. FEDINI *(ainsi que son suppléant M. FOSSEY)*, M. LAMBERT *(ainsi que son suppléant M. AUBRAYS)*, M. VARIN *(représenté par son suppléant M. LECOURT)*.

Assistaient également :
- en tant que membres avec voix consultative : COL GRAS, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, CDT DUCHEMIN, LTN CHARRIE, LTN LEGRAS, Mme COLIN, Mme BOURDEL.
- LCL LION, LCL FOUQUET, LCL MAILLARD, LCL POISSON, CDT BEDEL, CDT PALMIER, CDT MAUPAS, PCD MARIVIN, M. MACE, M. PUISNEY.

Secrétaire de séance : Mme Carine GRASSET

RAPPORT N° 1-1

Objet : Composition du conseil d'administration – Modalités d'organisation du scrutin

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1424-24, L.1424-26, R.1424-11 à R.1424-12 et R.1424-13 ;

Vu la délibération n° 1-1 du 5 novembre 2025 relative à la composition du conseil d'administration – Fixation du nombre de sièges et de leur répartition entre représentants du Département et représentants des communes et EPCI compétentes en matière d'incendie et de secours ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) en sa séance du 27 janvier 2026 ;

Vu l'avis favorable émis par le comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV), en sa séance du 28 janvier 2026 ;

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du conseil d'administration ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20260204-DCA04022026_1-1-DE
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

• **RETIENT** pour pondération des suffrages des maires et Présidents d'EPCI électeurs, une voix pour 1 habitant ;

• **DESIGNE**, conformément à l'article R 1424-13 du CGCT, comme membres de la commission de recensement des votes pour l'élection des représentants des communes et établissements publics de coopération intercommunale au sein du conseil d'administration et des représentants des sapeurs-pompiers au sein de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours :

- au titre des deux Maires :

- Madame le Maire de PIROU ;
- Monsieur le Maire de PONTORSON.

- au titre des deux Présidents d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale :

- Monsieur le Président de la communauté d'agglomération SAINT-LO AGGLO ;
- Monsieur le Président de la communauté d'agglomération MONT-SAINT-MICHEL Normandie.

Certifié exécutoire

Le président du conseil d'administration
du SDIS de la Manche et, par délégation,
la 1ère vice-présidente,

Valérie NOUVEL

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20260204-DCA04022026_1-1-DE
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE

ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **4 février 2026, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 16 janvier 2026

Etaient présents : M. le directeur de cabinet du préfet, Mme BOURY, M. COQUELIN, M. FRIGOUT, Mme COLLETTE *(représentante de M. GOSSELIN)*, Mme GRASSET, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD *(représentante de M. COLOMBEL)*, Mme DEFOY, M. LEDOYEN, M. RICHOMME, M. LECOURT *(représentant de M. VARIN)*.

Etaient absents : M. le préfet *(représenté par M. le directeur de cabinet)*, M. ESNOUF *(représenté par Mme NOUVEL, 1ère Vice-Présidente)*, M. DELAUNAY *(ainsi que son suppléant M. DENIS)*, M. DESSEROUER *(ainsi que sa suppléante Mme. LE GOFF)*, Mme FAUVEL *(ainsi que son suppléant M. BRAUD)*, M. GALBADON *(ainsi que sa suppléante Mme LARBI)*, M. GOSSELIN *(représenté par sa suppléante Mme COLLETTE)*, Mme LEFAIX-VERON *(ainsi que son suppléant M. LETOUZE)*, M. COLOMBEL *(représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD)*, M. FEDINI *(ainsi que son suppléant M. FOSSEY)*, M. LAMBERT *(ainsi que son suppléant M. AUBRAYS)*, M. VARIN *(représenté par son suppléant M. LECOURT)*.

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL GRAS, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, CDT DUCHEMIN, LTN CHARRIE, LTN LEGRAS, Mme COLIN, Mme BOURDEL.
- LCL LION, LCL FOUQUET, LCL MAILLARD, LCL POISSON, CDT BEDEL, CDT PALMIER, CDT MAUPAS, PCD MARIVIN, M. MACE, M. PUISNEY.

Secrétaire de séance : Mme Carine GRASSET

RAPPORT N° 1-2

Objet : Autorisation donnée au Président du Conseil d'administration du SDIS pour ester en justice dans le cadre de l'organisation et du déroulement des élections de l'année 2026

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) en sa séance du 27 janvier 2026 ;

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration du SDIS à ester en justice, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction compétente, dans le cadre des élections prévues en 2026 ;

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20260204-D[illegible]6_1-1-AR
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

- **AUTORISE** à accomplir l'ensemble des actes nécessaires à cette fin, y compris la désignation d'un avocat et la signature de tous actes et documents afférents.

Certifié exécutoire

Le président du conseil d'administration
du SDIS de la Manche et, par délégation,
la 1ère vice-présidente,

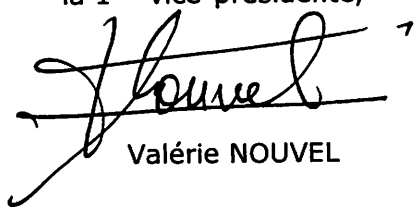

Valérie NOUVEL

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20260204-DCA04022026_1-2-DE
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE

ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **4 février 2026, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 16 janvier 2026

Etaient présents : M. le directeur de cabinet du préfet, Mme BOURY, M. COQUELIN, M. FRIGOUT, Mme COLLETTE *(représentante de M. GOSSELIN)*, Mme GRASSET, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD *(représentante de M. COLOMBEL)*, Mme DEFOY, M. LEDOYEN, M. RICHOMME, M. LECOURT *(représentant de M. VARIN)*.

Etaient absents : M. le préfet *(représenté par M. le directeur de cabinet)*, M. ESNOUF *(représenté par Mme NOUVEL, 1ère Vice-Présidente)*, M. DELAUNAY *(ainsi que son suppléant M. DENIS)*, M. DESSEROUER *(ainsi que sa suppléante Mme. LE GOFF)*, Mme FAUVEL *(ainsi que son suppléant M. BRAUD)*, M. GALBADON *(ainsi que sa suppléante Mme LARBI)*, M. GOSSELIN *(représenté par sa suppléante Mme COLLETTE)*, Mme LEFAIX-VERON *(ainsi que son suppléant M. LETOUZE)*, M. COLOMBEL *(représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD)*, M. FEDINI *(ainsi que son suppléant M. FOSSEY)*, M. LAMBERT *(ainsi que son suppléant M. AUBRAYS)*, M. VARIN *(représenté par son suppléant M. LECOURT)*.

Assistaient également :
- en tant que membres avec voix consultative : COL GRAS, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, CDT DUCHEMIN, LTN CHARRIE, LTN LEGRAS, Mme COLIN, Mme BOURDEL.
- LCL LION, LCL FOUQUET, LCL MAILLARD, LCL POISSON, CDT BEDEL, CDT PALMIER, CDT MAUPAS, PCD MARIVIN, M. MACE, M. PUISNEY.

Secrétaire de séance : Mme Carine GRASSET

RAPPORT N° 1-3

Objet : Adoption du projet de budget primitif 2026

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le débat d'orientation budgétaire 2026 tenu lors de la séance du 17 décembre 2025 ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) en sa séance du 27 janvier 2026 ;

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du conseil d'administration ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le budget primitif 2026, présenté par chapitre, équilibré en dépenses et en recettes aux montants suivants :

Section de fonctionnement :	52 105 157,54€
Section d'investissement :	19 266 967,91 €

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20260204-DCAM040226_1-3-DE
Date de télétransmission : 19/02/2026
Date de réception préfecture : 19/02/2026

• **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Certifié exécutoire

Le Président du Conseil
d'Administration du SDIS de la
Manche et,
par délégation, la 1ère vice-présidente,

Valérie NOUVEL

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20260204-DCAM040226_1-3-DE
Date de télétransmission : 19/02/2026
Date de réception préfecture : 19/02/2026

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE

ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **4 février 2026, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 16 janvier 2026

Etaient présents : M. le directeur de cabinet du préfet, Mme BOURY, M. COQUELIN, M. FRIGOUT, Mme COLLETTE *(représentante de M. GOSSELIN)*, Mme GRASSET, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD *(représentante de M. COLOMBEL)*, Mme DEFOY, M. LEDOYEN, M. RICHOMME, M. LECOURT *(représentant de M. VARIN)*.

Etaient absents : M. le préfet *(représenté par M. le directeur de cabinet)*, M. ESNOUF *(représenté par Mme NOUVEL, 1ère Vice-Présidente)*, M. DELAUNAY *(ainsi que son suppléant M. DENIS)*, M. DESSEROUER *(ainsi que sa suppléante Mme. LE GOFF)*, Mme FAUVEL *(ainsi que son suppléant M. BRAUD)*, M. GALBADON *(ainsi que sa suppléante Mme LARBI)*, M. GOSSELIN *(représenté par sa suppléante Mme COLLETTE)*, Mme LEFAIX-VERON *(ainsi que son suppléant M. LETOUZE)*, M. COLOMBEL *(représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD)*, M. FEDINI *(ainsi que son suppléant M. FOSSEY)*, M. LAMBERT *(ainsi que son suppléant M. AUBRAYS)*, M. VARIN *(représenté par son suppléant M. LECOURT)*.
Assistaient également :
- en tant que membres avec voix consultative : COL GRAS, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, CDT DUCHEMIN, LTN CHARRIE, LTN LEGRAS, Mme COLIN, Mme BOURDEL.
- LCL LION, LCL FOUQUET, LCL MAILLARD, LCL POISSON, CDT BEDEL, CDT PALMIER, CDT MAUPAS, PCD MARIVIN, M. MACE, M. PUISNEY.

Secrétaire de séance : Mme Carine GRASSET

RAPPORT N° 1-4

Objet : Autorisations de programme et crédits de paiement 2026

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement budgétaire et financier (RBF) adopté le 20 décembre 2023 ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) en sa séance du 27 janvier 2026 ;

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du conseil d'administration ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- **VALIDE les autorisations de programme et crédits de paiement 2026 repris ci-dessous :**

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20260204-DCA04022026_1-4-DE
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

SUIVI OPERATIONS - AP/CP 2026

CODE OPE	NOM	EPCI	PPI	Phase	Sit	% Réalis	Ins. Bud	Prévisionnel AP Votée	Prévisionnel AP PPI	Prévisionnel dont mobilité	Réalisation Mandaté (TTC)	Réalisation Solde (TTC)	CP 2026
53I2013EQU	Cherbourg Ouest	CA du Cotentin	PPI 1	0	Encours	99%	Solde	9 940 000	9 940 000	400 000	9 844 674,97	95 325,03	37 261,92
53P2018PON	Pontorson	CA Mont St Michel Normandie	PPI 2	0	Encours	96%	Solde	850 000	850 000		819 368,22	30 631,78	
53P2018POR	Portbail	CA du Cotentin	PPI 2	0	Encours	81%	Solde	1 250 000	1 250 000		1 015 539,84	234 460,16	173 497,61
53P2018QUE	Quettreville/Sienne	CC Coutances Mer et Bocage	PPI 2	0	Encours	99%	Solde	1 600 000	1 600 000		1 588 157,06	11 842,94	11 842,94
53P2018SCE	St-Clair/Elle	CA Saint-Lô Agglo	PPI 2	0	Encours	100%	Solde	1 280 000	1 280 000		1 279 999,62	0,38	
53P2018STY	Sartilly-Baie-Bocage	CA Mont St Michel Normandie	PPI 2	1	Encours	8%	CP	1 650 000	1 650 000	50 000	132 439,79	1 517 560,21	1 436 448,87
53P2019BRE	Brécey	CA Mont St Michel Normandie	PPI 2	1	Encours	74%	Solde	1 650 000	1 650 000	50 000	1 227 192,99	422 807,01	335 992,75
53P2019VAL	Valognes	CA du Cotentin	PPI 2	1	Prévis	0%	CP	6 400 000	6 400 000	300 000	0,00	6 400 000,00	86 000,00
53P2021BRI	Bricquebec en Cotentin	CA du Cotentin	PPI 2	1	Encours	39%	Solde	1 050 000	1 050 000	50 000	409 212,86	640 787,14	541 003,86
53P2021POI	St-Pois (Brécey)	CC Villedieu Intercom	PPI 2	1	Encours	6%	CP	370 000	400 000	20 000	22 542,97	377 457,03	0,00
53P2022MSM	Mont-St-Michel	CA Mont St Michel Normandie	PPI 2	1	Encours	48%	CP	1 740 000	1 790 000	50 000	841 991,06	948 008,94	431 050,38
CHAUSEY	Granville Chausey	CC Granville Terre et Mer	PPI 2	1	Encours	105%	Solde	360 000	360 000	30 000	377 129,90	-17 129,90	
53P2025COU	Coutances	CC Coutances Mer et Bocage	PPI 2	2	Prévis		CP		6 400 000	300 000		6 400 000,00	86 000,00
53P2025MAR	Marigny-Lozon	CA Saint-Lô Agglo	PPI 2	2	Prévis		CP		1 650 000	50 000		1 650 000,00	375 000,00
						Ind.BT01		28 140 000	36 270 000	1 300 000	17 558 249,28	18 711 750,72	3 514 098,33
						11-22	127,2						
						08-25	133,7	29 578 000	38 123 400	1 366 400			

Prov.c/2033	10 000,00
GER	465 000,00
Crédits nouv.	3 989 098,33
RAR n-1	818 253,81
BP	4 807 352,14

Certifié exécutoire
Le président du conseil d'administration
du SDIS de la Manche et, par délégation,
la 1ère vice-présidente,

Valérie NOUVEL

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20260204-DCA04022026_1-4-DE
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE

ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **4 février 2026, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 16 janvier 2026

Etaient présents : M. le directeur de cabinet du préfet, Mme BOURY, M. COQUELIN, M. FRIGOUT, Mme COLLETTE *(représentante de M. GOSSELIN)*, Mme GRASSET, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD *(représentante de M. COLOMBEL)*, Mme DEFOY, M. LEDOYEN, M. RICHOMME, M. LECOURT *(représentant de M. VARIN)*.

Etaient absents : M. le préfet *(représenté par M. le directeur de cabinet)*, M. ESNOUF *(représenté par Mme NOUVEL, 1ère Vice-Présidente)*, M. DELAUNAY *(ainsi que son suppléant M. DENIS)*, M. DESSEROUER *(ainsi que sa suppléante Mme. LE GOFF)*, Mme FAUVEL *(ainsi que son suppléant M. BRAUD)*, M. GALBADON *(ainsi que sa suppléante Mme LARBI)*, M. GOSSELIN *(représenté par sa suppléante Mme COLLETTE)*, Mme LEFAIX-VERON *(ainsi que son suppléant M. LETOUZE)*, M. COLOMBEL *(représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD)*, M. FEDINI *(ainsi que son suppléant M. FOSSEY)*, M. LAMBERT *(ainsi que son suppléant M. AUBRAYS)*, M. VARIN *(représenté par son suppléant M. LECOURT)*.
Assistaient également :
- en tant que membres avec voix consultative : COL GRAS, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, CDT DUCHEMIN, LTN CHARRIE, LTN LEGRAS, Mme COLIN, Mme BOURDEL.
- LCL LION, LCL FOUQUET, LCL MAILLARD, LCL POISSON, CDT BEDEL, CDT PALMIER, CDT MAUPAS, PCD MARIVIN, M. MACE, M. PUISNEY.

Secrétaire de séance : Mme Carine GRASSET

RAPPORT N° 1-5

Objet : Œuvre des pupilles orphelins et Fonds d'entraide des sapeurs-pompiers de France (ODP) – Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2026

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2-2 du 18 décembre 2012 précisant les modalités de calcul et d'évolution de la subvention versée à l'ODP ;

Vu la demande présentée par l'œuvre des pupilles orphelins et fonds d'entraide des sapeurs-pompiers de France ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) en sa séance du 27 janvier 2026 ;

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du conseil d'administration ;

Considérant la mission d'entraide et les objectifs solidaires et sociaux que s'est assignée l'association ODP au bénéfice exclusif des sapeurs-pompiers et des personnels administratifs et techniques spécialisés, et de leurs familles ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20260204-DCA04022026_1-5-DE
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

• **DECIDE** d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de **4 575,52 €** à l'œuvre des pupilles orphelins et fonds d'entraide des sapeurs-pompiers de France pour l'année 2026 ;

• **PRECISE** que cette dépense sera imputée sur le compte 6574 du budget 2026.

Certifié exécutoire

Le président du conseil d'administration
du SDIS de la Manche et, par délégation,
la 1ère vice-présidente,

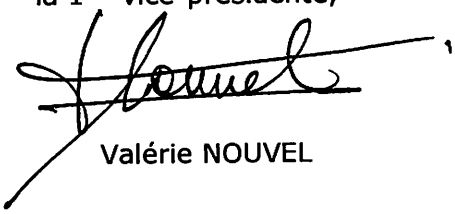

Valérie NOUVEL

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20260204-DCA04022026_1-5-DE
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE

ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **4 février 2026, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 16 janvier 2026

Etaient présents : M. le directeur de cabinet du préfet, Mme BOURY, M. COQUELIN, M. FRIGOUT, Mme COLLETTE *(représentante de M. GOSSELIN)*, Mme GRASSET, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD *(représentante de M. COLOMBEL)*, Mme DEFOY, M. LEDOYEN, M. RICHOMME, M. LECOURT *(représentant de M. VARIN)*.

Etaient absents : M. le préfet *(représenté par M. le directeur de cabinet)*, M. ESNOUF *(représenté par Mme NOUVEL, 1ère Vice-Présidente)*, M. DELAUNAY *(ainsi que son suppléant M. DENIS)*, M. DESSEROUER *(ainsi que sa suppléante Mme. LE GOFF)*, Mme FAUVEL *(ainsi que son suppléant M. BRAUD)*, M. GALBADON *(ainsi que sa suppléante Mme LARBI)*, M. GOSSELIN *(représenté par sa suppléante Mme COLLETTE)*, Mme LEFAIX-VERON *(ainsi que son suppléant M. LETOUZE)*, M. COLOMBEL *(représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD)*, M. FEDINI *(ainsi que son suppléant M. FOSSEY)*, M. LAMBERT *(ainsi que son suppléant M. AUBRAYS)*, M. VARIN *(représenté par son suppléant M. LECOURT)*.

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL GRAS, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, CDT DUCHEMIN, LTN CHARRIE, LTN LEGRAS, Mme COLIN, Mme BOURDEL.
- LCL LION, LCL FOUQUET, LCL MAILLARD, LCL POISSON, CDT BEDEL, CDT PALMIER, CDT MAUPAS, PCD MARIVIN, M. MACE, M. PUISNEY.

Secrétaire de séance : Mme Carine GRASSET

RAPPORT N° 1-6

Objet : Amicale du personnel de l'Etat-Major, des personnels administratifs et techniques travaillant dans les centres de secours ou des retraités ayant travaillé pour le SDIS de la Manche – attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande de subvention adressée par l'amicale du personnel de l'Etat-Major, des personnels administratifs et techniques travaillant dans les centres de secours ou des retraités ayant travaillé pour le SDIS de la Manche ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) en sa séance du 27 janvier 2026 ;

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20260204-DCA04022026_1-6-DE
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 000,00 € à l'amicale du personnel de l'Etat-Major, des personnels administratifs et techniques travaillant dans les centres de secours ou des retraités ayant travaillé pour le SDIS de la Manche pour l'année 2026 ;

- **DÉCIDE** de reverser le montant des chèques déjeuner perdus ou périmés de l'année 2024, non présentés à l'encaissement dans les délais légaux, et dont la contre-valeur est répartie annuellement par le prestataire entre les entreprises et collectivités client au prorata de leurs commandes, à l'amicale du personnel de l'Etat-Major pour un montant de 3 493,00 € pour l'année 2026 ;

- **PRECISE** que cette dépense sera imputée sur le compte 65748 du budget 2026 du SDIS.

Certifié exécutoire

Le président du conseil d'administration
du SDIS de la Manche et, par délégation,
la 1ère vice-présidente,

Valérie NOUVEL

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20260204-DCA04022026_1-6-DE
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE

ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **4 février 2026, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 16 janvier 2026

Etaient présents : M. le directeur de cabinet du préfet, Mme BOURY, M. COQUELIN, M. FRIGOUT, Mme COLLETTE *(représentante de M. GOSSELIN)*, Mme GRASSET, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD *(représentante de M. COLOMBEL)*, Mme DEFOY, M. LEDOYEN, M. RICHOMME, M. LECOURT *(représentant de M. VARIN)*.

Etaient absents : M. le préfet *(représenté par M. le directeur de cabinet)*, M. ESNOUF *(représenté par Mme NOUVEL, 1ère Vice-Présidente)*, M. DELAUNAY *(ainsi que son suppléant M. DENIS)*, M. DESSEROUER *(ainsi que sa suppléante Mme. LE GOFF)*, Mme FAUVEL *(ainsi que son suppléant M. BRAUD)*, M. GALBADON *(ainsi que sa suppléante Mme LARBI)*, M. GOSSELIN *(représenté par sa suppléante Mme COLLETTE)*, Mme LEFAIX-VERON *(ainsi que son suppléant M. LETOUZE)*, M. COLOMBEL *(représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD)*, M. FEDINI *(ainsi que son suppléant M. FOSSEY)*, M. LAMBERT *(ainsi que son suppléant M. AUBRAYS)*, M. VARIN *(représenté par son suppléant M. LECOURT)*.

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL GRAS, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, CDT DUCHEMIN, LTN CHARRIE, LTN LEGRAS, Mme COLIN, Mme BOURDEL.
- LCL LION, LCL FOUQUET, LCL MAILLARD, LCL POISSON, CDT BEDEL, CDT PALMIER, CDT MAUPAS, PCD MARIVIN, M. MACE, M. PUISNEY.

Secrétaire de séance : Mme Carine GRASSET

RAPPORT N° 1-7

Objet : Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Manche – Attribution d'une subvention pour l'année 2026, dont l'activité JSP.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 1-4 du conseil d'administration en date du 2 avril 2025 relative à la convention de partenariat entre l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Manche et le SDIS de la Manche ;

Vu la demande de subvention présentée par Monsieur le président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Manche ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) en sa séance du 27 janvier 2026 ;

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20260204-DCA04022026_1-7-DE
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 73 968,08 € à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Manche pour l'année 2026 ;

- **PRECISE** que les crédits de cette dépense sont prévus au compte 65748 du budget 2026 du SDIS.

Certifié exécutoire

Le président du conseil d'administration
du SDIS de la Manche et, par délégation,
la 1ère vice-présidente,

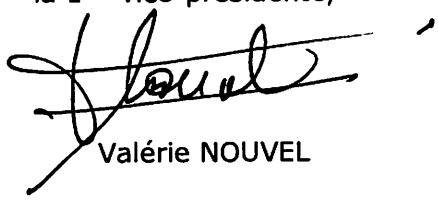

Valérie NOUVEL

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20260204-DCA04022026_1-7-DE
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE

ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **4 février 2026, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 16 janvier 2026

Etaient présents : M. le directeur de cabinet du préfet, Mme BOURY, M. COQUELIN, M. FRIGOUT, Mme COLLETTE *(représentante de M. GOSSELIN)*, Mme GRASSET, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD *(représentante de M. COLOMBEL)*, Mme DEFOY, M. LEDOYEN, M. RICHOMME, M. LECOURT *(représentant de M. VARIN)*.

Etaient absents : M. le préfet *(représenté par M. le directeur de cabinet)*, M. ESNOUF *(représenté par Mme NOUVEL, 1ère Vice-Présidente)*, M. DELAUNAY *(ainsi que son suppléant M. DENIS)*, M. DESSEROUER *(ainsi que sa suppléante Mme. LE GOFF)*, Mme FAUVEL *(ainsi que son suppléant M. BRAUD)*, M. GALBADON *(ainsi que sa suppléante Mme LARBI)*, M. GOSSELIN *(représenté par sa suppléante Mme COLLETTE)*, Mme LEFAIX-VERON *(ainsi que son suppléant M. LETOUZE)*, M. COLOMBEL *(représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD)*, M. FEDINI *(ainsi que son suppléant M. FOSSEY)*, M. LAMBERT *(ainsi que son suppléant M. AUBRAYS)*, M. VARIN *(représenté par son suppléant M. LECOURT)*.

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL GRAS, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, CDT DUCHEMIN, LTN CHARRIE, LTN LEGRAS, Mme COLIN, Mme BOURDEL.
- LCL LION, LCL FOUQUET, LCL MAILLARD, LCL POISSON, CDT BEDEL, CDT PALMIER, CDT MAUPAS, PCD MARIVIN, M. MACE, M. PUISNEY.

Secrétaire de séance : Mme Carine GRASSET

RAPPORT N° 2-1

Objet : Suppression et création de postes SPP et PATS

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019, relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique, ouverte aux agents contractuels ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS), en sa séance du 27 janvier 2026 ;

Vu l'avis favorable émis par le comité social territorial (CST), en sa séance du 28 janvier 2026 ;

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du bureau du conseil d'administration ;

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20260204-DCA04012026_1-1-DE
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **DECIDE**

Les suppressions et créations de postes selon le tableau suivant :

Suppression de postes	**Créations de postes**
Au 1er février 2026 : 1 poste de technicien **Au 1er mars 2026 :** 1 poste d'adjoint technique **Au 2 juillet 2026 :** 1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe	**Au 1er février 2026 :** 1 poste de technicien principal de 2ème classe **Au 1er mars 2026 :** 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe **Au 2 juillet 2026 :** 1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe
Au 1er mai 2026 : 2 postes de caporal **Au 1er mars 2026 :** 2 postes d'adjoint administratif	**Au 1er mai 2026 :** 2 postes de caporal-chef **Au 1er mars 2026 :** 2 postes au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux 1 poste au cadre d'emploi des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels et de capitaine de sapeurs-pompiers professionnels 1 poste de lieutenant de 2ème classe de sapeurs-pompiers professionnels 1 poste de sergent de sapeurs-pompiers professionnels

- **AUTORISE** le recrutement de contractuel de droit privé dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, le cas échéant, dans le respect de la procédure prévue par les décrets n°88-145 du 15 février 1988 et n° 2019-1414 du 19 décembre 2019, garantissant l'égal accès aux emplois publics, pour les postes de juriste et de conseiller de prévention.

Certifié exécutoire

Le président du conseil d'administration
du SDIS de la Manche et, par délégation,
la 1ère vice-présidente,

Valérie NOUVEL

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20260204-DCA04022026_2-1-DE
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE

ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **4 février 2026, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 16 janvier 2026

Etaient présents : M. le directeur de cabinet du préfet, Mme BOURY, M. COQUELIN, M. FRIGOUT, Mme COLLETTE *(représentante de M. GOSSELIN)*, Mme GRASSET, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD *(représentante de M. COLOMBEL)*, Mme DEFOY, M. LEDOYEN, M. RICHOMME, M. LECOURT *(représentant de M. VARIN)*.

Etaient absents : M. le préfet *(représenté par M. le directeur de cabinet)*, M. ESNOUF *(représenté par Mme NOUVEL, 1ère Vice-Présidente)*, M. DELAUNAY *(ainsi que son suppléant M. DENIS)*, M. DESSEROUER *(ainsi que sa suppléante Mme. LE GOFF)*, Mme FAUVEL *(ainsi que son suppléant M. BRAUD)*, M. GALBADON *(ainsi que sa suppléante Mme LARBI)*, M. GOSSELIN *(représenté par sa suppléante Mme COLLETTE)*, Mme LEFAIX-VERON *(ainsi que son suppléant M. LETOUZE)*, M. COLOMBEL *(représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD)*, M. FEDINI *(ainsi que son suppléant M. FOSSEY)*, M. LAMBERT *(ainsi que son suppléant M. AUBRAYS)*, M. VARIN *(représenté par son suppléant M. LECOURT)*.

Assistaient également :
- en tant que membres avec voix consultative : COL GRAS, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, CDT DUCHEMIN, LTN CHARRIE, LTN LEGRAS, Mme COLIN, Mme BOURDEL.
- LCL LION, LCL FOUQUET, LCL MAILLARD, LCL POISSON, CDT BEDEL, CDT PALMIER, CDT MAUPAS, PCD MARIVIN, M. MACE, M. PUISNEY.

Secrétaire de séance : Mme Carine GRASSET

RAPPORT N° 2-2

Objet : Elections des représentants du personnel aux instances consultatives – Mise en place du vote électronique

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2019-286 du 8 avril 2019 relative à la représentation des personnels administratifs, techniques et spécialisés au sein des conseil d'administration des services départementaux d'incendie et de secours ;

Vu le décret n°2019-1121 du 31 octobre 2019 relative à la représentation des personnels administratifs, techniques et spécialisés au sein des commissions administratives et techniques des services d'incendie et de secours ;

Vu l'arrêté du 2 septembre 2019 portant organisation du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) en sa séance en date du 27 janvier 2026 ;

Vu l'avis favorable émis par le comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV), en sa séance du 28 janvier 2026 ;

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20260204-DCA04022026_2-2-DE
Date de télétransmission : 12/02/2026
Date de réception préfecture : 12/02/2026

Vu l'avis favorable émis par le comité social territorial (CST), en sa séance du 28 janvier 2026 ;

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du conseil d'administration ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la décision de recourir au vote électronique par internet.

Certifié exécutoire

Le président du conseil d'administration
du SDIS de la Manche et, par délégation,
la 1ère vice-présidente,

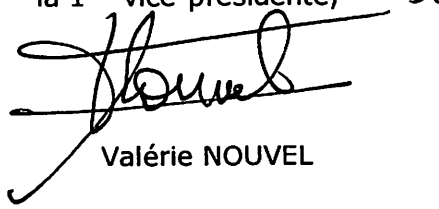

Valérie NOUVEL

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20260204-DCA04022026_2-2-DE
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE

ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **4 février 2026, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 16 janvier 2026

Etaient présents : M. le directeur de cabinet du préfet, Mme BOURY, M. COQUELIN, M. FRIGOUT, Mme COLLETTE *(représentante de M. GOSSELIN)*, Mme GRASSET, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD *(représentante de M. COLOMBEL)*, Mme DEFOY, M. LEDOYEN, M. RICHOMME, M. LECOURT *(représentant de M. VARIN)*.

Etaient absents : M. le préfet *(représenté par M. le directeur de cabinet)*, M. ESNOUF *(représenté par Mme NOUVEL, 1ère Vice-Présidente)*, M. DELAUNAY *(ainsi que son suppléant M. DENIS)*, M. DESSEROUER *(ainsi que sa suppléante Mme. LE GOFF)*, Mme FAUVEL *(ainsi que son suppléant M. BRAUD)*, M. GALBADON *(ainsi que sa suppléante Mme LARBI)*, M. GOSSELIN *(représenté par sa suppléante Mme COLLETTE)*, Mme LEFAIX-VERON *(ainsi que son suppléant M. LETOUZE)*, M. COLOMBEL *(représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD)*, M. FEDINI *(ainsi que son suppléant M. FOSSEY)*, M. LAMBERT *(ainsi que son suppléant M. AUBRAYS)*, M. VARIN *(représenté par son suppléant M. LECOURT)*.

Assistaient également :
- en tant que membres avec voix consultative : COL GRAS, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, CDT DUCHEMIN, LTN CHARRIE, LTN LEGRAS, Mme COLIN, Mme BOURDEL.
- LCL LION, LCL FOUQUET, LCL MAILLARD, LCL POISSON, CDT BEDEL, CDT PALMIER, CDT MAUPAS, PCD MARIVIN, M. MACE, M. PUISNEY.

Secrétaire de séance : Mme Carine GRASSET

RAPPORT N° 3-1

Objet : Autorisation de signature d'un bail emphytéotique administratif au bénéfice de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Manche

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) en sa séance en date du 27 janvier 2026 ;

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du conseil d'administration ;

Considérant la nécessité pour le SDIS de valoriser son patrimoine immobilier en garantissant des contreparties concrètes au bénéfice du service public de secours ;

Considérant que l'association UDSP 50, régie par la loi du 1er juillet 1901, concourt, par ses missions et ses actions, à un objectif d'intérêt général étroitement lié aux politiques publiques portées par le SDIS, notamment en matière de formation, de soutien aux sapeurs-pompiers et de développement du volontariat ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20260204-DCA04022026_3-1-DE
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

- **APPROUVE** la conclusion d'un bail emphytéotique administratif entre le SDIS de la Manche et l'Union départementale des sapeurs-pompiers de la Manche, portant sur un terrain cadastré section ZH, parcelle n° 0078, d'une superficie d'environ 2 000 m², situé au lieu-dit Le Fleurion, sur la commune du Dézert ;

- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à signer ce bail, ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Certifié exécutoire

Le Président du conseil d'administration du SDIS de la Manche et,
par délégation, la 1ère vice-présidente,

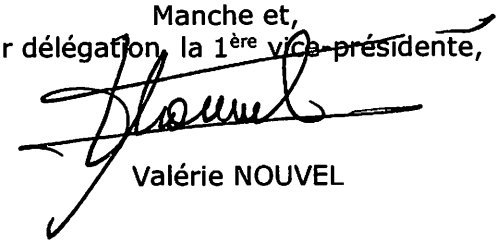

Valérie NOUVEL

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20260204-DCA04022026_3-1-DE
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE

ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **4 février 2026, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 16 janvier 2026

Etaient présents : M. le directeur de cabinet du préfet, Mme BOURY, M. COQUELIN, M. FRIGOUT, Mme COLLETTE *(représentante de M. GOSSELIN)*, Mme GRASSET, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD *(représentante de M. COLOMBEL)*, Mme DEFOY, M. LEDOYEN, M. RICHOMME, M. LECOURT *(représentant de M. VARIN)*.

Etaient absents : M. le préfet *(représenté par M. le directeur de cabinet)*, M. ESNOUF *(représenté par Mme NOUVEL, 1ère Vice-Présidente)*, M. DELAUNAY *(ainsi que son suppléant M. DENIS)*, M. DESSEROUER *(ainsi que sa suppléante Mme. LE GOFF)*, Mme FAUVEL *(ainsi que son suppléant M. BRAUD)*, M. GALBADON *(ainsi que sa suppléante Mme LARBI)*, M. GOSSELIN *(représenté par sa suppléante Mme COLLETTE)*, Mme LEFAIX-VERON *(ainsi que son suppléant M. LETOUZE)*, M. COLOMBEL *(représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD)*, M. FEDINI *(ainsi que son suppléant M. FOSSEY)*, M. LAMBERT *(ainsi que son suppléant M. AUBRAYS)*, M. VARIN *(représenté par son suppléant M. LECOURT)*.

Assistaient également :
- en tant que membres avec voix consultative : COL GRAS, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, CDT DUCHEMIN, LTN CHARRIE, LTN LEGRAS, Mme COLIN, Mme BOURDEL.
- LCL LION, LCL FOUQUET, LCL MAILLARD, LCL POISSON, CDT BEDEL, CDT PALMIER, CDT MAUPAS, PCD MARIVIN, M. MACE, M. PUISNEY.

Secrétaire de séance : Mme Carine GRASSET

RAPPORT N° 4-1

Objet : Adoption du plan d'équipement 2026

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2-1 du conseil d'administration du 18 décembre 2018 portant sur une prospective du plan d'équipement du parc engins pour les exercices 2019 à 2028 ;

Vu la délibération n° 3-1 du 6 novembre 2024 relative à la mise en œuvre du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) pour les années 2024-2028 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2024-05 du 2 décembre 2024 relatif à la mise en application du SDACR ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) en sa séance en date du 27 janvier 2026 ;

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du conseil d'administration ;

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20260213-20260204-DE-1-1
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la programmation actualisée pour l'exercice 2026, ci-dessous :

	Programmation initiale au plan pluriannuel 2018			Programmation proposée pour 2026		
Engins d'incendie	**Prix unitaire**	**Quantité**	**Prix TTC**	**Prix unitaire**	**Quantité**	**Prix TTC**
VSSUAP	107 185 €	8	857 480 €	126 611 €	5	633 055 €
				110 308 €	4	441 232 €
FPT	247 496 €	4	989 984 €	0 €	0	0 €
CMIR	108 210 €	1	108 210 €	0 €	0	0 €
DA	92 117 €	1	92 117 €	0 €	0	0 €
Rétrofit FPT			0 €	270 000 €	1	270 000 €
CCF (châssis et équipement)	229 738 €	1	229 738 €	315 607 €	2	631 214 €
Véhicule Plongeurs (VPL)	85 791 €	1	85 791 €	140 000 €	1	140 000 €
VL reco NRBC		0		100 000 €	1	100 000 €
Pompe grande puissance MSM	-	0		250 000 €	1	250 000 €
Véhicule intervention MSM	-	0		260 000 €	1	260 000 €
Rétrofit Poste de commandement (PCC)		0		20 000 €	2	40 000 €
Rétrofit d'un VSR -> USAR		0		25 000 €	1	25 000 €
Rétrofit VSAV -> Véhicule communication		0		25 000 €	1	25 000 €
VLOG		0		50 064 €	1	50 064 €
Remorque	8 879 €	1	8 879 €	9 000 €	1	9 000 €
Motopompe remorquable (MPR)	42 174 €	2	84 348 €	50 000 €	1	50 000 €
Canot de Sauvetage Léger (CSL)	15 685 €	1	15 685 €	60 000 €	1	60 000 €
Véhicule Tout Usage (VTU)	40 177 €	2	80 354 €	42 500 €	2	85 000 €
Véhicule de Transport de Personnel (VTP)	24 972 €	2	49 944 €	50 000 €	1	50 000 €
Chariot élévateur CDF		0		55 000 €	1	55 000 €
Véhicule Léger Infirmier (VLI)	34 727 €	2	69 454 €	54 000 €	2	108 000 €
VLTT/VLHR (type Dacia Duster)	27 080 €	3	81 240 €	35 000 €	2	70 000 €
VL type B2 (type Clio, 208)	16 870 €	3	50 610 €	25 000 €	3	75 000 €
VL break (type Kangoo, Berlingo)	21 975 €	5	109 875 €	30 000 €	5	150 000 €
Décennale Échelle pivotante à mouvements séquentiels (EPS)		0		85 000 €	1	85 000 €
Total engins		***30***	***2 913 709 €***		***29***	***3 662 565 €***

- **VALIDE** les ajustements sur le plan d'équipement 2026.

Certifié exécutoire

Le président du conseil d'administration
du SDIS de la Manche et, par délégation,
la 1ère vice-présidente,

Valérie NOUVEL

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20260204-DCA04022026_4-1-DE
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE

ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **4 février 2026, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 16 janvier 2026

Etaient présents : M. le directeur de cabinet du préfet, Mme BOURY, M. COQUELIN, M. FRIGOUT, Mme COLLETTE *(représentante de M. GOSSELIN)*, Mme GRASSET, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD *(représentante de M. COLOMBEL)*, Mme DEFOY, M. LEDOYEN, M. RICHOMME, M. LECOURT *(représentant de M. VARIN)*.

Etaient absents : M. le préfet *(représenté par M. le directeur de cabinet)*, M. ESNOUF *(représenté par Mme NOUVEL, 1ère Vice-Présidente)*, M. DELAUNAY *(ainsi que son suppléant M. DENIS)*, M. DESSEROUER *(ainsi que sa suppléante Mme. LE GOFF)*, Mme FAUVEL *(ainsi que son suppléant M. BRAUD)*, M. GALBADON *(ainsi que sa suppléante Mme LARBI)*, M. GOSSELIN *(représenté par sa suppléante Mme COLLETTE)*, Mme LEFAIX-VERON *(ainsi que son suppléant M. LETOUZE)*, M. COLOMBEL *(représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD)*, M. FEDINI *(ainsi que son suppléant M. FOSSEY)*, M. LAMBERT *(ainsi que son suppléant M. AUBRAYS)*, M. VARIN *(représenté par son suppléant M. LECOURT)*.

Assistaient également :
- en tant que membres avec voix consultative : COL GRAS, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, CDT DUCHEMIN, LTN CHARRIE, LTN LEGRAS, Mme COLIN, Mme BOURDEL.
- LCL LION, LCL FOUQUET, LCL MAILLARD, LCL POISSON, CDT BEDEL, CDT PALMIER, CDT MAUPAS, PCD MARIVIN, M. MACE, M. PUISNEY.

Secrétaire de séance : Mme Carine GRASSET

RAPPORT N° 1-1

Objet : Composition du conseil d'administration – Modalités d'organisation du scrutin

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1424-24, L.1424-26, R.1424-11 à R.1424-12 et R.1424-13 ;

Vu la délibération n° 1-1 du 5 novembre 2025 relative à la composition du conseil d'administration – Fixation du nombre de sièges et de leur répartition entre représentants du Département et représentants des communes et EPCI compétentes en matière d'incendie et de secours ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) en sa séance du 27 janvier 2026 ;

Vu l'avis favorable émis par le comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV), en sa séance du 28 janvier 2026 ;

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du conseil d'administration ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20260204-DCA04022026_1-1-DE
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

• **RETIENT** pour pondération des suffrages des maires et Présidents d'EPCI électeurs, une voix pour 1 habitant ;

• **DESIGNE**, conformément à l'article R 1424-13 du CGCT, comme membres de la commission de recensement des votes pour l'élection des représentants des communes et établissements publics de coopération intercommunale au sein du conseil d'administration et des représentants des sapeurs-pompiers au sein de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours :

- au titre des deux Maires :

- Madame le Maire de PIROU ;
- Monsieur le Maire de PONTORSON.

- au titre des deux Présidents d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale :

- Monsieur le Président de la communauté d'agglomération SAINT-LO AGGLO ;
- Monsieur le Président de la communauté d'agglomération MONT-SAINT-MICHEL Normandie.

Certifié exécutoire

Le président du conseil d'administration
du SDIS de la Manche et, par délégation,
la 1ère vice-présidente,

Valérie NOUVEL

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20260204-DCA04022026_1-1-DE
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE

ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **4 février 2026, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 16 janvier 2026

Etaient présents : M. le directeur de cabinet du préfet, Mme BOURY, M. COQUELIN, M. FRIGOUT, Mme COLLETTE *(représentante de M. GOSSELIN)*, Mme GRASSET, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD *(représentante de M. COLOMBEL)*, Mme DEFOY, M. LEDOYEN, M. RICHOMME, M. LECOURT *(représentant de M. VARIN)*.

Etaient absents : M. le préfet *(représenté par M. le directeur de cabinet)*, M. ESNOUF *(représenté par Mme NOUVEL, 1ère Vice-Présidente)*, M. DELAUNAY *(ainsi que son suppléant M. DENIS)*, M. DESSEROUER *(ainsi que sa suppléante Mme. LE GOFF)*, Mme FAUVEL *(ainsi que son suppléant M. BRAUD)*, M. GALBADON *(ainsi que sa suppléante Mme LARBI)*, M. GOSSELIN *(représenté par sa suppléante Mme COLLETTE)*, Mme LEFAIX-VERON *(ainsi que son suppléant M. LETOUZE)*, M. COLOMBEL *(représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD)*, M. FEDINI *(ainsi que son suppléant M. FOSSEY)*, M. LAMBERT *(ainsi que son suppléant M. AUBRAYS)*, M. VARIN *(représenté par son suppléant M. LECOURT)*.

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL GRAS, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, CDT DUCHEMIN, LTN CHARRIE, LTN LEGRAS, Mme COLIN, Mme BOURDEL.
- LCL LION, LCL FOUQUET, LCL MAILLARD, LCL POISSON, CDT BEDEL, CDT PALMIER, CDT MAUPAS, PCD MARIVIN, M. MACE, M. PUISNEY.

Secrétaire de séance : Mme Carine GRASSET

RAPPORT N° 1-2

Objet : Autorisation donnée au Président du Conseil d'administration du SDIS pour ester en justice dans le cadre de l'organisation et du déroulement des élections de l'année 2026

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) en sa séance du 27 janvier 2026 ;

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration du SDIS à ester en justice, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction compétente, dans le cadre des élections prévues en 2026 ;

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20260204-D[illegible]6_1-1-AR
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

- **AUTORISE** à accomplir l'ensemble des actes nécessaires à cette fin, y compris la désignation d'un avocat et la signature de tous actes et documents afférents.

Certifié exécutoire

Le président du conseil d'administration
du SDIS de la Manche et, par délégation,
la 1ère vice-présidente,

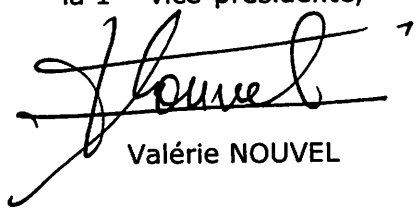

Valérie NOUVEL

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20260204-DCA04022026_1-2-DE
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE

ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **4 février 2026, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 16 janvier 2026

Etaient présents : M. le directeur de cabinet du préfet, Mme BOURY, M. COQUELIN, M. FRIGOUT, Mme COLLETTE *(représentante de M. GOSSELIN)*, Mme GRASSET, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD *(représentante de M. COLOMBEL)*, Mme DEFOY, M. LEDOYEN, M. RICHOMME, M. LECOURT *(représentant de M. VARIN)*.

Etaient absents : M. le préfet *(représenté par M. le directeur de cabinet)*, M. ESNOUF *(représenté par Mme NOUVEL, 1ère Vice-Présidente)*, M. DELAUNAY *(ainsi que son suppléant M. DENIS)*, M. DESSEROUER *(ainsi que sa suppléante Mme. LE GOFF)*, Mme FAUVEL *(ainsi que son suppléant M. BRAUD)*, M. GALBADON *(ainsi que sa suppléante Mme LARBI)*, M. GOSSELIN *(représenté par sa suppléante Mme COLLETTE)*, Mme LEFAIX-VERON *(ainsi que son suppléant M. LETOUZE)*, M. COLOMBEL *(représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD)*, M. FEDINI *(ainsi que son suppléant M. FOSSEY)*, M. LAMBERT *(ainsi que son suppléant M. AUBRAYS)*, M. VARIN *(représenté par son suppléant M. LECOURT)*.

Assistaient également :
- en tant que membres avec voix consultative : COL GRAS, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, CDT DUCHEMIN, LTN CHARRIE, LTN LEGRAS, Mme COLIN, Mme BOURDEL.
- LCL LION, LCL FOUQUET, LCL MAILLARD, LCL POISSON, CDT BEDEL, CDT PALMIER, CDT MAUPAS, PCD MARIVIN, M. MACE, M. PUISNEY.

Secrétaire de séance : Mme Carine GRASSET

RAPPORT N° 1-3

Objet : Adoption du projet de budget primitif 2026

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le débat d'orientation budgétaire 2026 tenu lors de la séance du 17 décembre 2025 ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) en sa séance du 27 janvier 2026 ;

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du conseil d'administration ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le budget primitif 2026, présenté par chapitre, équilibré en dépenses et en recettes aux montants suivants :

Section de fonctionnement :	52 105 157,54€
Section d'investissement :	19 266 967,91 €

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20260204-DCAM040226_1-3-DE
Date de télétransmission : 19/02/2026
Date de réception préfecture : 19/02/2026

• **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Certifié exécutoire

Le Président du Conseil
d'Administration du SDIS de la
Manche et,
par délégation, la 1ère vice-présidente,

Valérie NOUVEL

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20260204-DCAM040226_1-3-DE
Date de télétransmission : 19/02/2026
Date de réception préfecture : 19/02/2026

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE

ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **4 février 2026, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 16 janvier 2026

Etaient présents : M. le directeur de cabinet du préfet, Mme BOURY, M. COQUELIN, M. FRIGOUT, Mme COLLETTE *(représentante de M. GOSSELIN)*, Mme GRASSET, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD *(représentante de M. COLOMBEL)*, Mme DEFOY, M. LEDOYEN, M. RICHOMME, M. LECOURT *(représentant de M. VARIN)*.

Etaient absents : M. le préfet *(représenté par M. le directeur de cabinet)*, M. ESNOUF *(représenté par Mme NOUVEL, 1ère Vice-Présidente)*, M. DELAUNAY *(ainsi que son suppléant M. DENIS)*, M. DESSEROUER *(ainsi que sa suppléante Mme. LE GOFF)*, Mme FAUVEL *(ainsi que son suppléant M. BRAUD)*, M. GALBADON *(ainsi que sa suppléante Mme LARBI)*, M. GOSSELIN *(représenté par sa suppléante Mme COLLETTE)*, Mme LEFAIX-VERON *(ainsi que son suppléant M. LETOUZE)*, M. COLOMBEL *(représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD)*, M. FEDINI *(ainsi que son suppléant M. FOSSEY)*, M. LAMBERT *(ainsi que son suppléant M. AUBRAYS)*, M. VARIN *(représenté par son suppléant M. LECOURT)*.
Assistaient également :
- en tant que membres avec voix consultative : COL GRAS, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, CDT DUCHEMIN, LTN CHARRIE, LTN LEGRAS, Mme COLIN, Mme BOURDEL.
- LCL LION, LCL FOUQUET, LCL MAILLARD, LCL POISSON, CDT BEDEL, CDT PALMIER, CDT MAUPAS, PCD MARIVIN, M. MACE, M. PUISNEY.

Secrétaire de séance : Mme Carine GRASSET

RAPPORT N° 1-4

Objet : Autorisations de programme et crédits de paiement 2026

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement budgétaire et financier (RBF) adopté le 20 décembre 2023 ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) en sa séance du 27 janvier 2026 ;

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du conseil d'administration ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- **VALIDE les autorisations de programme et crédits de paiement 2026 repris ci-dessous :**

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20260204-DCA04022026_1-4-DE
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

SUIVI OPERATIONS - AP/CP 2026

CODE OPE	NOM	EPCI	PPI	Phase	Sit	% Réalis	Ins. Bud	Prévisionnel AP Votée	Prévisionnel AP PPI	Prévisionnel dont mobilité	Réalisation Mandaté (TTC)	Réalisation Solde (TTC)	CP 2026
53I2013EQU	Cherbourg Ouest	CA du Cotentin	PPI 1	0	Encours	99%	Solde	9 940 000	9 940 000	400 000	9 844 674,97	95 325,03	37 261,92
53P2018PON	Pontorson	CA Mont St Michel Normandie	PPI 2	0	Encours	96%	Solde	850 000	850 000		819 368,22	30 631,78	
53P2018POR	Portbail	CA du Cotentin	PPI 2	0	Encours	81%	Solde	1 250 000	1 250 000		1 015 539,84	234 460,16	173 497,61
53P2018QUE	Quettreville/Sienne	CC Coutances Mer et Bocage	PPI 2	0	Encours	99%	Solde	1 600 000	1 600 000		1 588 157,06	11 842,94	11 842,94
53P2018SCE	St-Clair/Elle	CA Saint-Lô Agglo	PPI 2	0	Encours	100%	Solde	1 280 000	1 280 000		1 279 999,62	0,38	
53P2018STY	Sartilly-Baie-Bocage	CA Mont St Michel Normandie	PPI 2	1	Encours	8%	CP	1 650 000	1 650 000	50 000	132 439,79	1 517 560,21	1 436 448,87
53P2019BRE	Brécey	CA Mont St Michel Normandie	PPI 2	1	Encours	74%	Solde	1 650 000	1 650 000	50 000	1 227 192,99	422 807,01	335 992,75
53P2019VAL	Valognes	CA du Cotentin	PPI 2	1	Prévis	0%	CP	6 400 000	6 400 000	300 000	0,00	6 400 000,00	86 000,00
53P2021BRI	Bricquebec en Cotentin	CA du Cotentin	PPI 2	1	Encours	39%	Solde	1 050 000	1 050 000	50 000	409 212,86	640 787,14	541 003,86
53P2021POI	St-Pois (Brécey)	CC Villedieu Intercom	PPI 2	1	Encours	6%	CP	370 000	400 000	20 000	22 542,97	377 457,03	0,00
53P2022MSM	Mont-St-Michel	CA Mont St Michel Normandie	PPI 2	1	Encours	48%	CP	1 740 000	1 790 000	50 000	841 991,06	948 008,94	431 050,38
CHAUSEY	Granville Chausey	CC Granville Terre et Mer	PPI 2	1	Encours	105%	Solde	360 000	360 000	30 000	377 129,90	-17 129,90	
53P2025COU	Coutances	CC Coutances Mer et Bocage	PPI 2	2	Prévis		CP		6 400 000	300 000		6 400 000,00	86 000,00
53P2025MAR	Marigny-Lozon	CA Saint-Lô Agglo	PPI 2	2	Prévis		CP		1 650 000	50 000		1 650 000,00	375 000,00
						Ind.BT01		28 140 000	36 270 000	1 300 000	17 558 249,28	18 711 750,72	3 514 098,33
						11-22	127,2						
						08-25	133,7	29 578 000	38 123 400	1 366 400			

Prov.c/2033	10 000,00
GER	465 000,00
Crédits nouv.	3 989 098,33
RAR n-1	818 253,81
BP	4 807 352,14

Certifié exécutoire
Le président du conseil d'administration
du SDIS de la Manche et, par délégation,
la 1ère vice-présidente,

Valérie NOUVEL

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20260204-DCA04022026_1-4-DE
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE

ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **4 février 2026, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 16 janvier 2026

Etaient présents : M. le directeur de cabinet du préfet, Mme BOURY, M. COQUELIN, M. FRIGOUT, Mme COLLETTE *(représentante de M. GOSSELIN)*, Mme GRASSET, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD *(représentante de M. COLOMBEL)*, Mme DEFOY, M. LEDOYEN, M. RICHOMME, M. LECOURT *(représentant de M. VARIN)*.

Etaient absents : M. le préfet *(représenté par M. le directeur de cabinet)*, M. ESNOUF *(représenté par Mme NOUVEL, 1ère Vice-Présidente)*, M. DELAUNAY *(ainsi que son suppléant M. DENIS)*, M. DESSEROUER *(ainsi que sa suppléante Mme. LE GOFF)*, Mme FAUVEL *(ainsi que son suppléant M. BRAUD)*, M. GALBADON *(ainsi que sa suppléante Mme LARBI)*, M. GOSSELIN *(représenté par sa suppléante Mme COLLETTE)*, Mme LEFAIX-VERON *(ainsi que son suppléant M. LETOUZE)*, M. COLOMBEL *(représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD)*, M. FEDINI *(ainsi que son suppléant M. FOSSEY)*, M. LAMBERT *(ainsi que son suppléant M. AUBRAYS)*, M. VARIN *(représenté par son suppléant M. LECOURT)*.
Assistaient également :
- en tant que membres avec voix consultative : COL GRAS, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, CDT DUCHEMIN, LTN CHARRIE, LTN LEGRAS, Mme COLIN, Mme BOURDEL.
- LCL LION, LCL FOUQUET, LCL MAILLARD, LCL POISSON, CDT BEDEL, CDT PALMIER, CDT MAUPAS, PCD MARIVIN, M. MACE, M. PUISNEY.

Secrétaire de séance : Mme Carine GRASSET

RAPPORT N° 1-5

Objet : Œuvre des pupilles orphelins et Fonds d'entraide des sapeurs-pompiers de France (ODP) – Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2026

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2-2 du 18 décembre 2012 précisant les modalités de calcul et d'évolution de la subvention versée à l'ODP ;

Vu la demande présentée par l'œuvre des pupilles orphelins et fonds d'entraide des sapeurs-pompiers de France ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) en sa séance du 27 janvier 2026 ;

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du conseil d'administration ;

Considérant la mission d'entraide et les objectifs solidaires et sociaux que s'est assignée l'association ODP au bénéfice exclusif des sapeurs-pompiers et des personnels administratifs et techniques spécialisés, et de leurs familles ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20260204-DCA04022026_1-5-DE
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

• **DECIDE** d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de **4 575,52 €** à l'œuvre des pupilles orphelins et fonds d'entraide des sapeurs-pompiers de France pour l'année 2026 ;

• **PRECISE** que cette dépense sera imputée sur le compte 6574 du budget 2026.

Certifié exécutoire

Le président du conseil d'administration
du SDIS de la Manche et, par délégation,
la 1ère vice-présidente,

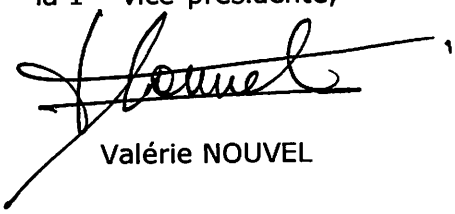

Valérie NOUVEL

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20260204-DCA04022026_1-5-DE
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE

ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **4 février 2026, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 16 janvier 2026

Etaient présents : M. le directeur de cabinet du préfet, Mme BOURY, M. COQUELIN, M. FRIGOUT, Mme COLLETTE *(représentante de M. GOSSELIN)*, Mme GRASSET, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD *(représentante de M. COLOMBEL)*, Mme DEFOY, M. LEDOYEN, M. RICHOMME, M. LECOURT *(représentant de M. VARIN)*.

Etaient absents : M. le préfet *(représenté par M. le directeur de cabinet)*, M. ESNOUF *(représenté par Mme NOUVEL, 1ère Vice-Présidente)*, M. DELAUNAY *(ainsi que son suppléant M. DENIS)*, M. DESSEROUER *(ainsi que sa suppléante Mme. LE GOFF)*, Mme FAUVEL *(ainsi que son suppléant M. BRAUD)*, M. GALBADON *(ainsi que sa suppléante Mme LARBI)*, M. GOSSELIN *(représenté par sa suppléante Mme COLLETTE)*, Mme LEFAIX-VERON *(ainsi que son suppléant M. LETOUZE)*, M. COLOMBEL *(représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD)*, M. FEDINI *(ainsi que son suppléant M. FOSSEY)*, M. LAMBERT *(ainsi que son suppléant M. AUBRAYS)*, M. VARIN *(représenté par son suppléant M. LECOURT)*.

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL GRAS, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, CDT DUCHEMIN, LTN CHARRIE, LTN LEGRAS, Mme COLIN, Mme BOURDEL.
- LCL LION, LCL FOUQUET, LCL MAILLARD, LCL POISSON, CDT BEDEL, CDT PALMIER, CDT MAUPAS, PCD MARIVIN, M. MACE, M. PUISNEY.

Secrétaire de séance : Mme Carine GRASSET

RAPPORT N° 1-6

Objet : Amicale du personnel de l'Etat-Major, des personnels administratifs et techniques travaillant dans les centres de secours ou des retraités ayant travaillé pour le SDIS de la Manche – attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande de subvention adressée par l'amicale du personnel de l'Etat-Major, des personnels administratifs et techniques travaillant dans les centres de secours ou des retraités ayant travaillé pour le SDIS de la Manche ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) en sa séance du 27 janvier 2026 ;

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20260204-DCA04022026_1-6-DE
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 000,00 € à l'amicale du personnel de l'Etat-Major, des personnels administratifs et techniques travaillant dans les centres de secours ou des retraités ayant travaillé pour le SDIS de la Manche pour l'année 2026 ;

- **DÉCIDE** de reverser le montant des chèques déjeuner perdus ou périmés de l'année 2024, non présentés à l'encaissement dans les délais légaux, et dont la contre-valeur est répartie annuellement par le prestataire entre les entreprises et collectivités client au prorata de leurs commandes, à l'amicale du personnel de l'Etat-Major pour un montant de 3 493,00 € pour l'année 2026 ;

- **PRECISE** que cette dépense sera imputée sur le compte 65748 du budget 2026 du SDIS.

Certifié exécutoire

Le président du conseil d'administration
du SDIS de la Manche et, par délégation,
la 1ère vice-présidente,

Valérie NOUVEL

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20260204-DCA04022026_1-6-DE
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE

ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **4 février 2026, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 16 janvier 2026

Etaient présents : M. le directeur de cabinet du préfet, Mme BOURY, M. COQUELIN, M. FRIGOUT, Mme COLLETTE *(représentante de M. GOSSELIN)*, Mme GRASSET, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD *(représentante de M. COLOMBEL)*, Mme DEFOY, M. LEDOYEN, M. RICHOMME, M. LECOURT *(représentant de M. VARIN)*.

Etaient absents : M. le préfet *(représenté par M. le directeur de cabinet)*, M. ESNOUF *(représenté par Mme NOUVEL, 1ère Vice-Présidente)*, M. DELAUNAY *(ainsi que son suppléant M. DENIS)*, M. DESSEROUER *(ainsi que sa suppléante Mme. LE GOFF)*, Mme FAUVEL *(ainsi que son suppléant M. BRAUD)*, M. GALBADON *(ainsi que sa suppléante Mme LARBI)*, M. GOSSELIN *(représenté par sa suppléante Mme COLLETTE)*, Mme LEFAIX-VERON *(ainsi que son suppléant M. LETOUZE)*, M. COLOMBEL *(représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD)*, M. FEDINI *(ainsi que son suppléant M. FOSSEY)*, M. LAMBERT *(ainsi que son suppléant M. AUBRAYS)*, M. VARIN *(représenté par son suppléant M. LECOURT)*.

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL GRAS, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, CDT DUCHEMIN, LTN CHARRIE, LTN LEGRAS, Mme COLIN, Mme BOURDEL.
- LCL LION, LCL FOUQUET, LCL MAILLARD, LCL POISSON, CDT BEDEL, CDT PALMIER, CDT MAUPAS, PCD MARIVIN, M. MACE, M. PUISNEY.

Secrétaire de séance : Mme Carine GRASSET

RAPPORT N° 1-7

Objet : Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Manche – Attribution d'une subvention pour l'année 2026, dont l'activité JSP.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 1-4 du conseil d'administration en date du 2 avril 2025 relative à la convention de partenariat entre l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Manche et le SDIS de la Manche ;

Vu la demande de subvention présentée par Monsieur le président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Manche ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) en sa séance du 27 janvier 2026 ;

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20260204-DCA04022026_1-7-DE
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 73 968,08 € à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Manche pour l'année 2026 ;

- **PRECISE** que les crédits de cette dépense sont prévus au compte 65748 du budget 2026 du SDIS.

Certifié exécutoire

Le président du conseil d'administration
du SDIS de la Manche et, par délégation,
la 1ère vice-présidente,

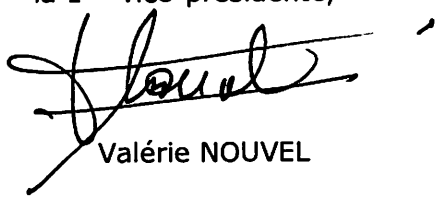

Valérie NOUVEL

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20260204-DCA04022026_1-7-DE
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE

ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **4 février 2026, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 16 janvier 2026

Etaient présents : M. le directeur de cabinet du préfet, Mme BOURY, M. COQUELIN, M. FRIGOUT, Mme COLLETTE *(représentante de M. GOSSELIN)*, Mme GRASSET, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD *(représentante de M. COLOMBEL)*, Mme DEFOY, M. LEDOYEN, M. RICHOMME, M. LECOURT *(représentant de M. VARIN)*.

Etaient absents : M. le préfet *(représenté par M. le directeur de cabinet)*, M. ESNOUF *(représenté par Mme NOUVEL, 1ère Vice-Présidente)*, M. DELAUNAY *(ainsi que son suppléant M. DENIS)*, M. DESSEROUER *(ainsi que sa suppléante Mme. LE GOFF)*, Mme FAUVEL *(ainsi que son suppléant M. BRAUD)*, M. GALBADON *(ainsi que sa suppléante Mme LARBI)*, M. GOSSELIN *(représenté par sa suppléante Mme COLLETTE)*, Mme LEFAIX-VERON *(ainsi que son suppléant M. LETOUZE)*, M. COLOMBEL *(représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD)*, M. FEDINI *(ainsi que son suppléant M. FOSSEY)*, M. LAMBERT *(ainsi que son suppléant M. AUBRAYS)*, M. VARIN *(représenté par son suppléant M. LECOURT)*.

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL GRAS, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, CDT DUCHEMIN, LTN CHARRIE, LTN LEGRAS, Mme COLIN, Mme BOURDEL.
- LCL LION, LCL FOUQUET, LCL MAILLARD, LCL POISSON, CDT BEDEL, CDT PALMIER, CDT MAUPAS, PCD MARIVIN, M. MACE, M. PUISNEY.

Secrétaire de séance : Mme Carine GRASSET

RAPPORT N° 2-1

Objet : Suppression et création de postes SPP et PATS

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019, relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique, ouverte aux agents contractuels ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS), en sa séance du 27 janvier 2026 ;

Vu l'avis favorable émis par le comité social territorial (CST), en sa séance du 28 janvier 2026 ;

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du bureau du conseil d'administration ;

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20260204-DCA04012026_1-1-DE
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **DECIDE**

Les suppressions et créations de postes selon le tableau suivant :

Suppression de postes	**Créations de postes**
Au 1er février 2026 : 1 poste de technicien **Au 1er mars 2026 :** 1 poste d'adjoint technique **Au 2 juillet 2026 :** 1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe	**Au 1er février 2026 :** 1 poste de technicien principal de 2ème classe **Au 1er mars 2026 :** 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe **Au 2 juillet 2026 :** 1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe
Au 1er mai 2026 : 2 postes de caporal **Au 1er mars 2026 :** 2 postes d'adjoint administratif	**Au 1er mai 2026 :** 2 postes de caporal-chef **Au 1er mars 2026 :** 2 postes au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux 1 poste au cadre d'emploi des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels et de capitaine de sapeurs-pompiers professionnels 1 poste de lieutenant de 2ème classe de sapeurs-pompiers professionnels 1 poste de sergent de sapeurs-pompiers professionnels

- **AUTORISE** le recrutement de contractuel de droit privé dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, le cas échéant, dans le respect de la procédure prévue par les décrets n°88-145 du 15 février 1988 et n° 2019-1414 du 19 décembre 2019, garantissant l'égal accès aux emplois publics, pour les postes de juriste et de conseiller de prévention.

Certifié exécutoire

Le président du conseil d'administration
du SDIS de la Manche et, par délégation,
la 1ère vice-présidente,

Valérie NOUVEL

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20260204-DCA04022026_2-1-DE
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE

ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **4 février 2026, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 16 janvier 2026

Etaient présents : M. le directeur de cabinet du préfet, Mme BOURY, M. COQUELIN, M. FRIGOUT, Mme COLLETTE *(représentante de M. GOSSELIN)*, Mme GRASSET, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD *(représentante de M. COLOMBEL)*, Mme DEFOY, M. LEDOYEN, M. RICHOMME, M. LECOURT *(représentant de M. VARIN)*.

Etaient absents : M. le préfet *(représenté par M. le directeur de cabinet)*, M. ESNOUF *(représenté par Mme NOUVEL, 1ère Vice-Présidente)*, M. DELAUNAY *(ainsi que son suppléant M. DENIS)*, M. DESSEROUER *(ainsi que sa suppléante Mme. LE GOFF)*, Mme FAUVEL *(ainsi que son suppléant M. BRAUD)*, M. GALBADON *(ainsi que sa suppléante Mme LARBI)*, M. GOSSELIN *(représenté par sa suppléante Mme COLLETTE)*, Mme LEFAIX-VERON *(ainsi que son suppléant M. LETOUZE)*, M. COLOMBEL *(représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD)*, M. FEDINI *(ainsi que son suppléant M. FOSSEY)*, M. LAMBERT *(ainsi que son suppléant M. AUBRAYS)*, M. VARIN *(représenté par son suppléant M. LECOURT)*.

Assistaient également :
- en tant que membres avec voix consultative : COL GRAS, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, CDT DUCHEMIN, LTN CHARRIE, LTN LEGRAS, Mme COLIN, Mme BOURDEL.
- LCL LION, LCL FOUQUET, LCL MAILLARD, LCL POISSON, CDT BEDEL, CDT PALMIER, CDT MAUPAS, PCD MARIVIN, M. MACE, M. PUISNEY.

Secrétaire de séance : Mme Carine GRASSET

RAPPORT N° 2-2

Objet : Elections des représentants du personnel aux instances consultatives – Mise en place du vote électronique

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2019-286 du 8 avril 2019 relative à la représentation des personnels administratifs, techniques et spécialisés au sein des conseil d'administration des services départementaux d'incendie et de secours ;

Vu le décret n°2019-1121 du 31 octobre 2019 relative à la représentation des personnels administratifs, techniques et spécialisés au sein des commissions administratives et techniques des services d'incendie et de secours ;

Vu l'arrêté du 2 septembre 2019 portant organisation du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) en sa séance en date du 27 janvier 2026 ;

Vu l'avis favorable émis par le comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV), en sa séance du 28 janvier 2026 ;

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20260204-DCA04022026_2-2-DE
Date de télétransmission : 12/02/2026
Date de réception préfecture : 12/02/2026

Vu l'avis favorable émis par le comité social territorial (CST), en sa séance du 28 janvier 2026 ;

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du conseil d'administration ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la décision de recourir au vote électronique par internet.

Certifié exécutoire

Le président du conseil d'administration
du SDIS de la Manche et, par délégation,
la 1ère vice-présidente,

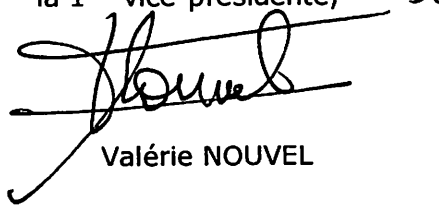

Valérie NOUVEL

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20260204-DCA04022026_2-2-DE
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE

ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **4 février 2026, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 16 janvier 2026

Etaient présents : M. le directeur de cabinet du préfet, Mme BOURY, M. COQUELIN, M. FRIGOUT, Mme COLLETTE *(représentante de M. GOSSELIN)*, Mme GRASSET, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD *(représentante de M. COLOMBEL)*, Mme DEFOY, M. LEDOYEN, M. RICHOMME, M. LECOURT *(représentant de M. VARIN)*.

Etaient absents : M. le préfet *(représenté par M. le directeur de cabinet)*, M. ESNOUF *(représenté par Mme NOUVEL, 1ère Vice-Présidente)*, M. DELAUNAY *(ainsi que son suppléant M. DENIS)*, M. DESSEROUER *(ainsi que sa suppléante Mme. LE GOFF)*, Mme FAUVEL *(ainsi que son suppléant M. BRAUD)*, M. GALBADON *(ainsi que sa suppléante Mme LARBI)*, M. GOSSELIN *(représenté par sa suppléante Mme COLLETTE)*, Mme LEFAIX-VERON *(ainsi que son suppléant M. LETOUZE)*, M. COLOMBEL *(représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD)*, M. FEDINI *(ainsi que son suppléant M. FOSSEY)*, M. LAMBERT *(ainsi que son suppléant M. AUBRAYS)*, M. VARIN *(représenté par son suppléant M. LECOURT)*.

Assistaient également :
- en tant que membres avec voix consultative : COL GRAS, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, CDT DUCHEMIN, LTN CHARRIE, LTN LEGRAS, Mme COLIN, Mme BOURDEL.
- LCL LION, LCL FOUQUET, LCL MAILLARD, LCL POISSON, CDT BEDEL, CDT PALMIER, CDT MAUPAS, PCD MARIVIN, M. MACE, M. PUISNEY.

Secrétaire de séance : Mme Carine GRASSET

RAPPORT N° 3-1

Objet : Autorisation de signature d'un bail emphytéotique administratif au bénéfice de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Manche

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) en sa séance en date du 27 janvier 2026 ;

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du conseil d'administration ;

Considérant la nécessité pour le SDIS de valoriser son patrimoine immobilier en garantissant des contreparties concrètes au bénéfice du service public de secours ;

Considérant que l'association UDSP 50, régie par la loi du 1er juillet 1901, concourt, par ses missions et ses actions, à un objectif d'intérêt général étroitement lié aux politiques publiques portées par le SDIS, notamment en matière de formation, de soutien aux sapeurs-pompiers et de développement du volontariat ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20260204-DCA04022026_3-1-DE
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

- **APPROUVE** la conclusion d'un bail emphytéotique administratif entre le SDIS de la Manche et l'Union départementale des sapeurs-pompiers de la Manche, portant sur un terrain cadastré section ZH, parcelle n° 0078, d'une superficie d'environ 2 000 m², situé au lieu-dit Le Fleurion, sur la commune du Dézert ;

- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à signer ce bail, ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Certifié exécutoire

Le Président du conseil d'administration du SDIS de la Manche et,
par délégation, la 1ère vice-présidente,

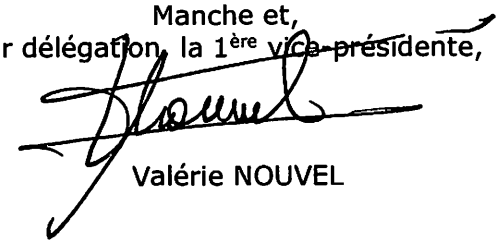

Valérie NOUVEL

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20260204-DCA04022026_3-1-DE
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE

ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **4 février 2026, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 16 janvier 2026

Etaient présents : M. le directeur de cabinet du préfet, Mme BOURY, M. COQUELIN, M. FRIGOUT, Mme COLLETTE *(représentante de M. GOSSELIN)*, Mme GRASSET, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD *(représentante de M. COLOMBEL)*, Mme DEFOY, M. LEDOYEN, M. RICHOMME, M. LECOURT *(représentant de M. VARIN)*.

Etaient absents : M. le préfet *(représenté par M. le directeur de cabinet)*, M. ESNOUF *(représenté par Mme NOUVEL, 1ère Vice-Présidente)*, M. DELAUNAY *(ainsi que son suppléant M. DENIS)*, M. DESSEROUER *(ainsi que sa suppléante Mme. LE GOFF)*, Mme FAUVEL *(ainsi que son suppléant M. BRAUD)*, M. GALBADON *(ainsi que sa suppléante Mme LARBI)*, M. GOSSELIN *(représenté par sa suppléante Mme COLLETTE)*, Mme LEFAIX-VERON *(ainsi que son suppléant M. LETOUZE)*, M. COLOMBEL *(représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD)*, M. FEDINI *(ainsi que son suppléant M. FOSSEY)*, M. LAMBERT *(ainsi que son suppléant M. AUBRAYS)*, M. VARIN *(représenté par son suppléant M. LECOURT)*.

Assistaient également :
- en tant que membres avec voix consultative : COL GRAS, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, CDT DUCHEMIN, LTN CHARRIE, LTN LEGRAS, Mme COLIN, Mme BOURDEL.
- LCL LION, LCL FOUQUET, LCL MAILLARD, LCL POISSON, CDT BEDEL, CDT PALMIER, CDT MAUPAS, PCD MARIVIN, M. MACE, M. PUISNEY.

Secrétaire de séance : Mme Carine GRASSET

RAPPORT N° 4-1

Objet : Adoption du plan d'équipement 2026

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2-1 du conseil d'administration du 18 décembre 2018 portant sur une prospective du plan d'équipement du parc engins pour les exercices 2019 à 2028 ;

Vu la délibération n° 3-1 du 6 novembre 2024 relative à la mise en œuvre du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) pour les années 2024-2028 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2024-05 du 2 décembre 2024 relatif à la mise en application du SDACR ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) en sa séance en date du 27 janvier 2026 ;

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du conseil d'administration ;

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20260213-20260204-DE-1-1
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la programmation actualisée pour l'exercice 2026, ci-dessous :

	Programmation initiale au plan pluriannuel 2018			Programmation proposée pour 2026		
Engins d'incendie	**Prix unitaire**	**Quantité**	**Prix TTC**	**Prix unitaire**	**Quantité**	**Prix TTC**
VSSUAP	107 185 €	8	857 480 €	126 611 €	5	633 055 €
				110 308 €	4	441 232 €
FPT	247 496 €	4	989 984 €	0 €	0	0 €
CMIR	108 210 €	1	108 210 €	0 €	0	0 €
DA	92 117 €	1	92 117 €	0 €	0	0 €
Rétrofit FPT			0 €	270 000 €	1	270 000 €
CCF (châssis et équipement)	229 738 €	1	229 738 €	315 607 €	2	631 214 €
Véhicule Plongeurs (VPL)	85 791 €	1	85 791 €	140 000 €	1	140 000 €
VL reco NRBC		0		100 000 €	1	100 000 €
Pompe grande puissance MSM	-	0		250 000 €	1	250 000 €
Véhicule intervention MSM	-	0		260 000 €	1	260 000 €
Rétrofit Poste de commandement (PCC)		0		20 000 €	2	40 000 €
Rétrofit d'un VSR -> USAR		0		25 000 €	1	25 000 €
Rétrofit VSAV -> Véhicule communication		0		25 000 €	1	25 000 €
VLOG		0		50 064 €	1	50 064 €
Remorque	8 879 €	1	8 879 €	9 000 €	1	9 000 €
Motopompe remorquable (MPR)	42 174 €	2	84 348 €	50 000 €	1	50 000 €
Canot de Sauvetage Léger (CSL)	15 685 €	1	15 685 €	60 000 €	1	60 000 €
Véhicule Tout Usage (VTU)	40 177 €	2	80 354 €	42 500 €	2	85 000 €
Véhicule de Transport de Personnel (VTP)	24 972 €	2	49 944 €	50 000 €	1	50 000 €
Chariot élévateur CDF		0		55 000 €	1	55 000 €
Véhicule Léger Infirmier (VLI)	34 727 €	2	69 454 €	54 000 €	2	108 000 €
VLTT/VLHR (type Dacia Duster)	27 080 €	3	81 240 €	35 000 €	2	70 000 €
VL type B2 (type Clio, 208)	16 870 €	3	50 610 €	25 000 €	3	75 000 €
VL break (type Kangoo, Berlingo)	21 975 €	5	109 875 €	30 000 €	5	150 000 €
Décennale Échelle pivotante à mouvements séquentiels (EPS)		0		85 000 €	1	85 000 €
Total engins		***30***	***2 913 709 €***		***29***	***3 662 565 €***

- **VALIDE** les ajustements sur le plan d'équipement 2026.

Certifié exécutoire

Le président du conseil d'administration
du SDIS de la Manche et, par délégation,
la 1ère vice-présidente,

Valérie NOUVEL

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20260204-DCA04022026_4-1-DE
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026